



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 18/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 22

Date de convocation du Comité : 25 février 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Jean Pierre BARTHES, M Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Pierre POLARD

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON

SM Aude Centre : M. Christian MAGRO représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES représenté par M. Jean Claude MONTLAUR

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN représenté par M. Michel PUJOL

Mme Magali VERGNES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de transfert du dossier : ETUDE PRE-OPERATIONNELLES LA PRADE – CARCASSONNE

VU la délibération n°2024-107 de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo portant sur le principe de délégation de la compétence GEMAPI au SMMAR EPTB Aude,

VU la délibération n°30/2024 du SMMAR EPTB Aude portant sur la modification de ses statuts sur la compétence GEMAPI, ainsi que la délibération portant sur l'approbation de la convention de délégation de gestion de la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo.

VU la délibération n° 50/2024 du SMMAR EPTB Aude portant sur la prolongation d'un an de la convention de délégation de gestion de la compétence GEMAPI sur le fleuve Aude de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo

VU la délibération n°2024-66 du Syndicat Mixte Aude Centre, portant sur le transfert auprès du SMMAR EPTB Aude : des marchés en cours, des subventions attribuées pour ledit dossier ainsi que de l'actif/passif correspondant à cette opération.

Il est proposé à l'assembler d'accepter ce transfert à partir du 1^{er} avril 2024

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le transfert de ce dossier

APPROUVE le transfert des marchés en cours, des subventions attribuées par les différents financeurs et les actifs/passifs de cette opération.

AUTORISE le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr